

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1899.

Rapport de la Commission des Affaires étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1899.

(Voir les nos 83, V, session de 1897-1898, 3, V, et 89, session de 1898-1899,
de la Chambre des Représentants; et 40, session de 1898-1899, du Sénat.)

Présents: MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président; LEJEUNE
VINCENT, VAN OCKERHOUT, le Marquis DE BEAUFFORT, STEENACKERS,
CROMBEZ, T'SERSTEVENS, le Comte DE MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE, DE
MEESTER DE BETZENBROECK et le Comte DE LIMBURG STIRUM, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Affaires étrangères pour l'année 1899, tel qu'il était présenté primitivement, était, sauf une légère différence, identique à celui de l'année précédente; depuis le Gouvernement a présenté des amendements à ce projet de budget et a demandé des majorations de crédit portant sur divers articles.

Au chapitre I, à l'article 2, pour le personnel des bureaux, au chapitre II, pour le traitement de notre Ministre aux États-Unis et celui des conseillers et secrétaires de légation. Au chapitre IV, une augmentation notable a été demandée pour les traitements des agents consulaires, et une somme de 10.000 francs a été portée en plus au chapitre IV, qui concerne les frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale.

Par suite de ces majorations de crédit le chiffre total du Budget des Affaires étrangères, qui était pour l'année 1898 de fr. 2,822,965-28, a été porté à la somme de 3,000,403 francs.

M. le Ministre a justifié ces augmentations de crédit dans les réponses qu'il a adressées à la section centrale de la Chambre des Représentants. Elles étaient nécessitées par la position de certains de nos Ministres, par le développement de nos relations avec les pays étrangers et par l'extension donnée à quelques-uns des services du Département des Affaires étrangères.

(2)

Dans une autre enceinte on avait appelé l'attention de M. le Ministre sur l'opportunité qu'il y aurait de créer de nouveaux postes de consul dans le but de protéger nos nationaux qui vont travailler à l'étranger.

M. le Ministre a répondu que cette question était à l'examen.

Il est inutile dès lors d'insister sur ce point, qui avait attiré l'attention de votre Commission ; elle estime d'ailleurs qu'elle peut avoir confiance dans la sollicitude du Gouvernement, qui vient de prouver par la mesure récemment prise en faveur de nos ouvriers à l'étranger qui doivent produire des documents de l'état civil, qu'il n'a pas perdu de vue leurs intérêts et qu'il cherche à écarter les sujets de plainte qu'ils pourraient avoir.

Votre Commission a admis à l'unanimité le projet de Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'année 1899, et elle a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption. Il a été voté à la Chambre des Représentants dans la séance du 24 février dernier.

Le Rapporteur,
Comte DE LIMBURG STIRUM.

Le Président,
Baron T'KINT DE ROODENBÉKE.